DAJI/2023/ARRETE/CP/composition/10

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education, notamment son article D. 613-45,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu le guide modifié des commissions pédagogiques d'Aix-Marseille Université adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 3 juin 2021,
Vu la proposition de la Directrice de l'Ecole de Journalisme et de Communication d'Aix-Marseille (EJCAM) du 17 novembre 2022,
Vu l'extrait du registre des délibérations du Conseil académique restreint en date du 12 janvier 2023 portant sur les demandes de dérogation pour la Présidence des commissions pédagogiques et approuvant la désignation de Madame Pauline AMIEL en qualité de présidente suppléante,

ARRETE :

Article 1

La commission pédagogique de **l'Ecole de journalisme et de communication d'Aix-Marseille (EJCAM)** est composée comme suit :

Madame Marie-Pierre FOURQUET-COURBET – professeur des universités - Présidente
Madame Pauline AMIEL – maître de conférences - Présidente suppléante
Monsieur Félix WEYGAND – enseignant-chercheur ayant des activités de formation continue
Monsieur Jérôme MATEO – professionnel extérieur à l'établissement

Pour la Licence d'administration publique - parcours information-communication

Madame Marie-Pierre FOURQUET-COURBET – enseignant-chercheur
Monsieur Félix WEYGAND – enseignant-chercheur

Pour le Master journalisme

Madame Marie-Pierre FOURQUET-COURBET – enseignant-chercheur
Monsieur Félix WEYGAND – enseignant-chercheur

Pour le Master information, communication

Madame Marie-Pierre FOURQUET-COURBET – enseignant-chercheur
Monsieur Félix WEYGAND – enseignant-chercheur

Article 2

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'EJCAM en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est également publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 3

La Directrice Générale des Services et la Directrice de l'EJCAM sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20 mars 2023

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix Marseille · AMU ·